

communauté  
de communes

DERNIERE MINUTE

## Aurignac bloque le PLU communautaire

En s'opposant à la modification statutaire nécessaire pour que la Communauté de Communes se dote de la compétence « réalisation de documents d'urbanisme » par une délibération en date du 27 octobre 2006, le Conseil Municipal d'Aurignac a bloqué le processus communautaire.

En effet, le Conseil de Communauté a, dans sa majorité, souhaité se doter d'une telle compétence afin de réaliser un document d'urbanisme cohérent pour l'ensemble des communes du canton, dans un souci de continuité de la démarche d'aménagement du territoire actuellement en cours. Aussi, quelle n'a pas été la surprise des élus devant une telle opposition et notamment devant les arguments invoqués : - « un document jugé inutile pour une majorité de communes », - « un projet qui retarderait l'achèvement du PLU d'Aurignac », - « le refus catégorique d'une participation financière qui s'éleverait à environ 25 % de la somme (soit 40 000 € HT étalés sur dix ans) sous prétexte d'avoir déjà financé le document d'Aurignac (à hauteur de 30 000 € dont 50 % pouraient être pris en charge par la Communauté de Communes).

La commune d'Aurignac, qui représente aujourd'hui plus de 25 % de la population du territoire, use donc du droit de blocage que lui confère la loi.

Au nom de quoi décider qu'un document est inutile pour les autres alors qu'on le pense indispensable pour sa commune sachant notamment que le PLU d'Aurignac est et restera indépendant de tout autre document réalisé sur le canton ?

Comment refuser la solidarité financière alors que, jusqu'à ce jour, elle s'est toujours exercée et, pour une large part, à l'avantage du chef-lieu à travers de multiples réalisations et services ? Un seul exemple : la dépense relative aux ordures ménagères. Depuis deux ans, celle-ci est mutualisée sur l'ensemble des contribuables du canton alors que 50 % sont imputables à la seule commune d'Aurignac. Au final, ce sont 53 900 €, qui,



chaque année, sont pris en charge au titre de la solidarité par les résidents n'habitant pas la commune centre.

Ironie du sort, la Communauté de Communes, lors de sa création, s'était dotée de la compétence pour la réalisation de documents d'urbanisme, compétence qu'elle avait accepté d'abandonner afin de permettre à Aurignac d'élaborer son POS, actuel PLU.

Comment, demain, pourrons-

nous encore parler de réflexion communautaire sans nous insurger contre certains choix même si leur légalité n'est pas à remettre en cause ?

Devant pareille situation, les dix-huit autres communes se devront de réfléchir ensemble rapidement afin de trouver une issue à cette impasse qui, aujourd'hui, compromet gravement l'avenir de notre territoire en matière d'urbanisme.

Le Président

## L'édito

Ce nouveau numéro fait une large place à la situation budgétaire de notre collectivité. Certes, les tableaux qui vous sont présentés pourront vous paraître quelque peu complexes, mais il s'agit d'un récapitulatif destiné à vous présenter les chiffres de la manière la plus simple possible.

Vous constaterez une pause dans les investissements ainsi que des frais de fonctionnement contenus, ce qui s'est traduit par le gel des taux d'imposition, y compris celui de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Toutefois, si l'ensemble des élus du Conseil Communautaire décide de prendre de nouvelles compétences en matière d'urbanisme et d'ingénierie, cela se traduira nécessairement par une hausse de la fiscalité à court terme.

Malgré tout, face aux évolutions de la population sur notre canton, l'accroissement des charges paraît inéluctable.

Aussi, est-ce de manière collective et solidaire que nous nous devons de faire face aux enjeux qui se présentent à nous.

Jean-Luc Guilhot



## Le bureau

**PRESIDENT**

Jean-Luc GUILHOT

**VICE-PRESIDENT DELEGUE**

Jacques FERAUT

**VICE-PRESIDENTS**

Patrick BOUBE (Conseiller Général du Canton d'Aurignac), Danièle ADER, Claude BRUNET, Jean de GALARD, Gérard LABATUT

**MEMBRES**

Marcel BERGES, Michel CABE, Charles DUCOS, Guy DUCOS, Michel ESTINES, Michel FITTE, Jean-Claude LASSERRE, André MASSARIN, Jean-Michel PABON, Alain PASSAMANT (nouvellement élu Maire de Bouzin), Monique REY, Félix SENGES, Michel SIGU

**COMITÉ DE RÉDACTION**

Mme Nicole VITAL, Mrs Jean-Luc GUILHOT, Marcel BERGES, Patrick BOUBE, Michel CABE, Jacques FERAUT, Michel FITTE, Jean de GALARD, Philippe MAILHO, Jean MONGE, J-Louis TRESCAZES  
Photo du titre (Saint-André) : Gérard TESTA  
Photos : Jean MONGE, Marc GRANJON

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CCCA**

Quartier Saint-Joseph - BP 16 - 31420 AURIGNAC

Tél. : 05.61.98.73.40 - Fax : 05.61.98.72.54

E mail : cc.aurignac@wanadoo.fr

Imprimé par Imprim 31

## Etude de Positionnement et de Prospective de la CCCA

Après l'étude réalisée en 1997 sur le Nord Comminges (Boulogne, L'Isle en Dodon, Aurignac et St-Marty) par les services du Conseil Général, Patrick BOUBE a souhaité compléter ce diagnostic par une étude de positionnement et de prospective. Avec le concours de la Direction des Affaires Economiques et du Développement Local (DAEDL) du Conseil Général, les maires se sont réunis le 21 novembre pour valider le cahier des charges

et mettre en place le comité de pilotage.

Cette étude a pour objectif de positionner le canton d'Aurignac dans le département et au sein du pays Comminges-Pyrénées à travers un état des lieux (démographie, habitat, services, économie, emploi, agriculture, environnement, social, patrimoine, tourisme, culture, loisirs...). Elle devra mettre en évidence des axes de développement du territoire ainsi qu'un programme d'actions pour l'avenir.

communauté  
de communes

TRAITEMENT DES DECHETS

## Le Tri en perte de vitesse

Instaurée en 2005 par la Communauté de Communes qui en a la compétence, la collecte sélective des ordures ménagères, après des débuts plutôt prometteurs, connaît aujourd'hui une période d'essoufflement. En effet, les agents en charge du ramassage des ordures ménagères et des recyclables ont constaté une augmentation inquiétante de dépôts sauvages ainsi qu'un non respect des consignes de tri.

Il faut rappeler ici que le tri des déchets constitue l'une des premières formes de civisme, ne serait-ce que par respect envers les agents qui relèvent les containers et qui sont souvent confrontés à des situations peu agréables, comme par exemple des restes d'animaux divers

(gibier, volailles, etc...) jetés en vrac par quelques personnes peu scrupuleuses. Notons encore la présence de nombreux encombrants (frigos, machines à laver, mobylettes...) à proximité des containers alors que tout un chacun sait pertinemment que ces derniers doivent faire l'objet d'un apport volontaire en déchetterie.

Rappelons enfin que le tri sélectif des déchets concerne directement chacun d'entre nous puisqu'il s'intègre dans une démarche écologique qui participe au devenir de notre environnement. Il y va donc de la bonne volonté de chacun de faire un petit effort et de respecter les consignes de tri afin que notre canton ne fasse pas figure de mauvais élève en matière de recyclage des déchets et ce, pour le bien être de tous.

## Les déchets à risque infectieux

La collecte de Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) a débuté le 1<sup>er</sup> septembre dernier, faisant suite à la demande de plusieurs administrés.

Elle concerne exclusivement les personnes en auto-médication ainsi que les éleveurs et leur permet de jeter leurs déchets piquants et tranchants tout en respectant les normes d'hygiène et de sécurité.

Concrètement, la démarche a été instaurée en collaboration avec la pharmacie d'Aurignac et le cabinet vétérinaire des docteurs Lapeyrade et Agneray qui délivreront aux personnes concernées (sur ordonnance pour les personnes en auto-médication) le premier recueil

d'aiguilles. Ce dernier, une fois plein, devra être rapporté à la déchetterie d'Aurignac où sera remis un nouveau recueil.

Pour les éleveurs et les particuliers clients de vétérinaires ou de pharmacies hors canton, le premier recueil d'aiguilles sera distribué directement par la déchetterie.

Une convention a été signée entre la Communauté de Communes et un transporteur agréé (la société Arc Hygiène Environnement) pour le transport et le traitement de ces déchets.

Les personnes concernées trouveront de la documentation en pharmacie, chez les vétérinaires ainsi que dans les cabinets des médecins d'Aurignac.

Si vous avez des questions sur le sujet, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes.

# Gestion 2005 de la CCCA et budget 2006

Les tableaux qui suivent, essaient de présenter de manière accessible au commun des mortels, le compte administratif 2005 et le budget 2006

Ils résument les 101 pages du grand livre 2005 et les 11 pages de synthèse du budget primitif qui ont été examinées et votées par les délégués de la CCCA.

Ne figurent pas les "opérations d'ordre" (qui se "compensent"), ce qui explique que les soldes de fonctionnement et d'investis-

sement diffèrent de la présentation officielle.

Le solde global de cette présentation simplifiée est bien évidemment quant à lui, identique à celui de la version complète.

Par ailleurs, on notera que les chiffres 2005 incluent les "restes à réaliser" (opérations votées et engagées en 2005 payées en 2006) et que, pour 2006, il s'a-

git uniquement des propositions nouvelles.

Ces tableaux, vérifiés par la comptable du Trésor, représentent pour autant l'ensemble des opérations effectivement réalisées en 2005 et les prévisions de dépenses et recettes réelles 2006.

Ils tentent de rendre compte, au

mieux, de l'utilisation qui est faite de l'argent public.

Lorsque cela est possible, les recettes directement imputables figurent en face des dépenses.

En dernier lieu figurent le résultat global réel de l'exercice 2005 (l'équivalent du solde sur le compte en banque d'un particulier soit 478 682 €) et le résultat prévu pour 2006 (26 873 €).

FONCTIONNEMENT " COURANT "					
DÉPENSES	2005	2006	2005	2006	RECETTES
Compensation Taxe Professionnelle aux communes (1)	157 413 €	157 413 €	229 522 €	210 520 €	Excédent de fonctionnement au 1er janvier
			512 840 €	492 626 €	Taxes locales collectées
			278 631 €	290 633 €	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
			226 920 €	289 062 €	État : dotation d'Intercommunalité
			49 779 €	67 484 €	État : dotations de compensation
			25 627 €	26 000 €	Communes : travaux ponctuels
			17 097 €	23 000 €	Loyers des logements restaurés par la CCCA
			14 177 €	16 700 €	Subvention du Département aux transports scolaires
Frais de personnel	564 788 €	560 250 €	50 727 €	32 686 €	Aides à l'emploi, secrétariat Peyrouzet, rembt maladie
			2 426 €	2 686 €	Mise à disposition d'une secrétaire à PEYROUZET
			48 301 €	30 000 €	Aides à l'emploi : CEC,CES-remboursement maladie
Intervenants extérieurs	219 920 €	189 740 €	21 506 €	27 400 €	
Traitement ordures ménagères (SYSTEM)	82 968 €	73 000 €	8 067 €	8 100 €	Redevance ordures ménagères payée par FRANCON
Enlèvement des déchets du tri sélectif	28 039 €	33 000 €	7 498 €	11 000 €	Vente des produits du tri (compost, verre, papiers,...)
Etudes et recherches assainissement (DDE & EMS)	3 172 €	3 200 €			
Office de Tourisme (avec piscine en 2005, mais pas en 2006)	78 100 €	24 000 €	1 120 €	1 500 €	Taxe de séjour
Subvention aux associations (2)	17 424 €	16 840 €			
Ludothèque		5 600 €			
ODAH( C.C. St GAUDINOIS)	4 102 €	4 100 €			
Contrat de prestation de services (diagnostic amiante)		7 000 €			
Etudes et recherches démarche territoriale		16 000 €			
Transport collectif à la demande (DE LAMOGA)	6 115 €	7 000 €	1 605 €	3 500 €	Participation de la Région
			3 216 €	3 300 €	Participation du Département
Frais liés aux véhicules	102 700 €	110 000 €			Remboursements des assurances
Frais généraux (eau, électricité, téléphone, timbres, doc,...)	55 631 €	73 420 €			
Intérêts des emprunts	54 757 €	56 751 €	4 €	5 €	Produits financiers
Indemnités et frais des élus (3)	33 541 €	35 000 €			
Frais pour scolaires(non compris frais de personnel)	49 186 €	58 000 €			
Fournitures scolaires	41 896 €	42 000 €			
Transports pour écoles (dont ski au Mourtis en 2006)	7 290 €	16 000 €			
Subvention au portage de repas (budget annexe)	7 655 €	39 145 €			
Frais d'entretien batiments et voirie	15 670 €	4 000 €			
Publicité, publication (journal CCCA, Marchés Publics, ...)	6 003 €	3 000 €	4 455 €	4 500 €	Subvention Eco Emballage (information sur tri sélectif)
Charges exceptionnelles (titre annulé sur exercice antérieur)	368 €	1 €	5 031 €	0 €	Produits exceptionnels
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 267 632 €</b>	<b>1 286 720 €</b>	<b>1 436 316 €</b>	<b>1 480 616 €</b>	
<b>Résultat (hors opérations d'ordre)</b>	<b>168 684 €</b>	<b>193 896 €</b>			

(1) La CCCA reverse aux communes (sur la base du montant de 1999) la Taxe professionnelle qu'elle perçoit depuis sa création (Taxe Professionnelle Unifiée)

(2) En 2006 : cyclisme (10 000 €), Association Pays de Comminges (3 018 €), Junior association (1 000 €), centre équestre (1 000 €), école de foot (1 000 €)

(3) Défraiements du président (08/2006: 1 281 € net/mois), indemnité à 2 vice-présidents (08/2006: 547 € net/mois pour chacun)

INVESTISSEMENTS					
DÉPENSES	2005	2006	2005	2006	RECETTES
Déficit d'investissement net 2004 reporté	287 598 €				
				268 161 €	Excédent d'investissement au 1er janvier
Remboursement du capital des emprunts	563 964 €	411 180 €	229 929 €	130 000 €	Récupération de TVA
Emprunts - établissements de crédit	557 195 €	404 410 €	735 350 €	248 000 €	Nouveaux emprunts (établissements de crédit)
Emprunts - Département	6 769 €	6 770 €			
Cautions locataires des logements rénovés par CCCA		2 000 €	1 499 €	2 000 €	Cautions locataires des logements rénovés par CCCA
Travaux sur voirie (matériaux et travaux par entreprises)	977 476 €	534 600 €	868 209 €	337 170 €	Subvention Département pool routier
Investissement en matériel pour voirie et travaux ponctuels	105 129 €	7 000 €	27 137 €	2 048 €	Subventions achat matériel
Débroussailluse, tondeuse, tracteur/nacelle, broyeur, barrières	52 718 €	7 000 €	10 736 €	2 048 €	Subvention Département
Camion travaux ponctuels	26 052 €		6 535 €	0 €	Subvention Département
Voiture SIAH			5 392 €	0 €	Subvention Département
Remorque trax ponctuels	3 238 €		3 330 €	0 €	Subvention Département
Panneaux sentiers	1 623 €		1 144 €	0 €	Subvention Département
Nacelle	21 498 €				
			1 435 €	0 €	Revente de la nacelle
Bâtiments CCCA, matériel de bureau, informatique	18 458 €	278 000 €	4 748 €	138 378 €	
Achat garage BERGES	0 €	275 000 €			Subvention Département garage Bergès
Hangar (études) - projet abandonné	5 003 €		2 765 €		Subvention Département
Véhicule de service	11 023 €		1 983 €		Subvention Département
Matériel de bureau et informatique	1 451 €				Subvention Département
Mobilier	981 €	3 000 €		878 €	Subvention Département
Déchetterie, matériel de collecte des déchets	38 911 €	0 €	220 075 €		Subventions investissements tri sélectif
Rideaux déchetterie	2 743 €		65 629 €		Subvention Département déchetterie + matériel
Colonnes tri, conteneurs et fournitures plateformes	36 168 €		154 446 €		Subvention Département matériel ti sélectif
Piscine	34 363 €	168 000 €	258 404 €	108 000 €	Subventions rénovation piscine
Travaux de rénovation de la piscine (fin tranche 1 / tranche 2)	31 183 €	168 000 €	3 334 €		Subvention Région (moquette solaire)
Piscine (fournitures diverses)	3 180 €		255 070 €	108 000 €	Subvention Département (tranche 1 / tranche 2)
Achat chapiteau			11 000 €		Subvention Etat achat chapiteau (DGE)
Musée (études) - projet repris par commune d'AURIGNAC	23 830 €				
ADSL (projet finalement repris par le Département)		125 000 €		125 000 €	Subventions Département et Région
Cours de fermes	19 823 €	22 000 €	21 765 €	22 000 €	Subvention Département + participation des particuliers
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>2 069 553 €</b>	<b>1 547 780 €</b>	<b>2 379 551 €</b>	<b>1 380 757 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 337 185 €</b>	<b>2 834 500 €</b>	<b>3 815 867 €</b>	<b>2 861 373 €</b>	
<b>SOLDE EXCÉDENTAIRE GLOBAL</b>	<b>478 682 €</b>	<b>26 873 €</b>			

(4) Dans la présentation officielle du budget primitif, le solde excédentaire est affecté "en réserves" dans le compte "frais d'entretien bâtiments"



# Fin des travaux et nouveau mode de gestion de la piscine

Amorcée en 2004, la restructuration de la piscine d'Aurignac s'est achevée cet été, par l'installation de la nouvelle pataugeoire et l'aménagement des abords

Même si le retard pris par certaines entreprises n'a pas permis l'ouverture de la pataugeoire dès le début de la saison, il faut espérer que cette dernière a été agréable pour tous et que ce nouveau cadre a été apprécié à sa juste mesure.

C'est donc un établissement conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, avec une pataugeoire agrémentée de jeux d'eau et d'un bassin à bulles, qui fera le bonheur des petits et des grands pour les étés à venir.

privé la gestion des entrées, de la buvette ainsi que l'entretien des parties communes.

Le "coût" d'essai de la saison 2006 s'étant révélé concluant, un appel est aujourd'hui lancé à toute personne intéressée par la gestion de la piscine pour la saison 2007, sachant qu'une disponibilité et un investissement sans faille, sont de rigueur (7 jours sur 7 en juillet / août et les WE de juin et septembre). Les candidatures sont à adresser par courrier à la Communauté de Communes.

## un nouveau mode de gestion en 2006

Jusqu' alors gérée par l'Office de Tourisme cantonal, la piscine est désormais du ressort de la Communauté de Communes qui a choisi de déléguer à un

Le coût total des travaux (phase 1 et phase 2) se chiffre à 996 887 €, somme qui peut paraître élevée, mais qui correspond avant tout à une mise aux normes sans laquelle la piscine n'aurait pu continuer à accueillir du public.



# La marche en avant des randonnées

La période estivale a surtout été marquée par un bel engouement pour les randonnées pédestres

Dès le mois de juin, la rando nocturne avait rassemblé 105 personnes et toutes les sorties suivantes, ont été réussies. Aux efforts de la Communauté de Communes du Canton d'Aurignac qui a ouvert de nouveaux sentiers de randonnées et de l'Office de Tourisme qui les fait vivre, il faut ajouter depuis peu ceux de groupes de randonneurs d'autres villages, Latoue et Boussan, qui se sont invités dans ce calendrier.

ble salle de théâtre pour cet évènement. En août avec le spectacle 31 notes d'été (offert par le Conseil Général de la Haute-Garonne), la nuit du cinéma dans la cour du château d'Aurignac et l'incontournable challenge de la piscine, qui suscite toujours un vif intérêt chez les sportifs.

sions de cette désaffection du mois d'août qui a été remarquée dans tous les lieux de fréquentation touristique et dans les cantons limitrophes ?

Malgré tout, cet été, plus de mille personnes sont venues prendre des renseignements dans les locaux de l'office de tourisme.

## Bilan 2006

L'office cantonal de tourisme n'établira son bilan qu'à la fin de l'année mais on peut déjà tirer les premiers enseignements de la saison estivale. Au niveau de la fréquentation, par rapport à 2005, l'office a enregistré une hausse appréciable de visiteurs en juillet (+14 %) mais a déploré une nette baisse au mois d'août (-30%) Faudra-t-il tirer des conclu-



Edition 2006 du Challenge de la piscine

# Quand le canton se rassemble

La première fête de l'Europe a connu un gros succès à Esparron

Au printemps le village d'Esparron a organisé la première fête de l'Europe avec l'appui des collectivités, la communauté de communes, l'association Tremplin et l'office de tourisme du canton.

pour la communauté du canton et un geste apprécié par les "colonies" anglaises et allemandes, venues s'installer chez nous.

La demande est unanime pour que l'on reconduise cette fête, support parfait pour intégrer de nouvelles populations.

Cette fête à caractère cosmopolite fut un moment fort

## Le Grand Déj à Eoux

Plusieurs associations du canton ont pris l'habitude de participer au grand Déj, manifestation coorganisée par l'association Tremplin, dont la dernière édition a eu

lieu en septembre à Eoux. Quatre-vingt personnes étaient présentes à ce grand déjeuner, chacun ayant amené son repas pour le faire partager à son voisin de table.



Aperô lors de la Fête de l'Europe

La formule est conviviale et essentielle pour les responsables du milieu associatif qui ont émis le vœu d'étendre

cette réunion autour d'un forum des associations, projet sur lequel réfléchissent les organisateurs.

# Tout pour le cyclisme

Cet été, le canton d'Aurignac a accueilli la ronde de l'Isard course cycliste à étapes qui s'adresse à des coureurs espoirs, dont la plupart feront carrière chez les professionnels.

d'Aurignac, présidée par Marcel Bergès, orchestre ces courses, comme ce fut le cas les années précédentes, avec les championnats régionaux jeunes et élite qui s'étaient disputés sur les routes du canton.

Avec une arrivée d'étape en ligne à Aurignac et un contre la montre autour de Boussan, cette course a enchanté les amateurs de vélo et renforcé les convictions des dirigeants de la communauté de communes qui ont fait le choix de soutenir cette discipline.

En partenariat avec le Sprinter Club Cazérien, l'association Cyclisme Compétition du Canton



J-L. Guilmet et Serge Gabernet lors de la remise des trophés



# Le musée dans sa phase architecturale

La commune d'Aurignac a programmé la construction d'un nouveau musée de la préhistoire

Le musée devrait ouvrir ses portes pour l'été 2008. Retenu pour ses compétences par la commune et le comité de pilotage du musée, le cabinet d'architecture Basalt a débuté l'étude de cette réalisation dont les premiers travaux sont prévus en septembre 2007.

Le chef-lieu de canton veut faire de ce musée, un espace culturel unique, incluant une bibliothèque d'une surface de 100 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment sera édifié à l'entrée d'Aurignac sur un terrain qui fait face au collège. Le coût de cette opération est évalué à 1,5 millions €, montant qui



Mise en situation du Musée dans le quartier du Poutail

sera subventionné à 80% par l'Etat, la région et le département. L'annonce de ce nouveau musée a eu un premier

effet positif dans le milieu de la préhistoire puisque des collections sur l'Aurignacien sont déjà de retour à Aurignac.

# Les logements Sporting Promotion bientôt livrés

Les logements de Sporting Promotion, situés Route de Boussens, seront livrés à la location, à la fin de l'année 2006. Ces bâtiments de niveau N+1, sont constitués de 21 T2 (de 37 à 46 m<sup>2</sup>), de 16 T3 (de 54 à 64 m<sup>2</sup>) et d'un T4 de 72 m<sup>2</sup>, avec 2 places de parking pour chaque appartement. L'ensemble comprend 4 villas

de 80 m<sup>2</sup> avec un garage et un parking pour chaque villa.

Pour tout renseignement concernant la location, contacter le 0810 122 311.



# Une maison communale écologique et ...

Depuis 4 ans, le Conseil municipal réfléchit à la possibilité d'accueillir sur 1,4 ha de terrains acquis par la commune en 2002, quelques nouvelles familles, dans ce qu'il est convenu d'appeler un "éco hameau". L'idée : étoffer la communauté villageoise, mais pas "n'importe comment". La démarche, élaborée avec l'association AES(1) munit lentement et reçoit le soutien depuis le 01/01/2006 du CAUE(2), de l'APUMP(3) et de l'AMF31(4).

## Développement urbain

Ainsi, avec 5 communes de Haute-Garonne qui ont des projets originaux d'extension, la Commune fait partie d'un programme exemplaire de "développement urbain" de qualité. Aucune expertise n'est en effet superflue pour permettre l'aboutissement d'un projet qui se veut avant tout humaniste et innovant mais suscite pourtant des réticences. Certains jugent en effet utopiste de construire des maisons saines et agréables à l'œil, avec des matériaux naturels (bois, terre, pierre, paille), que nos ancêtres ont pourtant de tout temps utilisés et avec quel bonheur. D'autres pensent irréaliste que les futurs habitants puissent participer à la construction de leur maison, même si le projet prévoit un encadrement par

des professionnels. À ce jour d'ailleurs pas moins de six architectes ont déjà participé aux réflexions, sur place. D'autres enfin redoutent la venue "d'étrangers" susceptibles de porter atteinte à leur tranquillité voire d'imposer d'autres modes de vie ... en oubliant bien vite que pourtant 3 habitants de la Commune seulement en sont vraiment originaires.

Le Conseil municipal, conscient de ces craintes, compréhensibles, a décidé d'une démarche pragmatique. Une étudiante en sociologie a analysé durant plusieurs mois les espoirs et les appréhensions des différents protagonistes : initiateurs du projet, habitants du village, candidats... Le résultat de son travail sera communiqué à tous les habitants et fera l'objet d'une présentation et d'un débat très prochainement. Une première réunion publique, cet été, avait déjà largement contribué à décrire la situation.

## Bientôt la 1<sup>re</sup> maison

Par ailleurs, afin de démontrer la faisabilité d'un bâti écologique intégré au paysage architectural existant, la construction d'une première maison, sous maîtrise d'ouvrage communale, a été décidée. Elle abritera un logement locatif et une salle polyvalente. Grâce notamment à une aide très importante de l'État



(Dotation Globale d'Équipement), la Commune pourra enrichir son patrimoine sans bourse délier puisque les annuités seront remboursées par le loyer. Parmi les techniques de construction "innovantes" utilisées on notera : ossature bois, mur en pisé (terre compactée), mur porteur en paille pour le garage, enduits de terre, ... Bien évidemment, l'eau chaude sanitaire sera produite par des capteurs solaires et, plus remarquable encore, la maison sera équipée de 30 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques (investissement rendu possible grâce à l'augmentation du prix de rachat de l'électricité à 0,55 € le kWh) qui assurera l'autonomie en électricité. Les travaux devraient commencer au printemps et des stages de formation sont prévus durant l'été avec notamment des ateliers dédiés au pisé, à l'utilisation de la paille, aux enduits en terre. Enfin on notera que le projet a retenu l'attention du sous-pré-

fet qui, outre l'appui financier qu'il a accordé, a mis en place une commission, dans le cadre du Service Public de l'Emploi. Celle-ci étudie la faisabilité de programmes de formation à la construction écologique qui suscite un intérêt croissant. Les personnes intéressées par la formation à ces techniques et plus largement par le projet d'éco hameau sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie. Particuliers, artisans, demandeurs d'emploi pourront ainsi participer à la réflexion et qui sait, peut-être, avoir la chance de devenir un jour CAZENEUVOIS, c'est tout le bonheur qu'on leur souhaite.

Michel Cabé

- (1) Auto Éco-constructeurs Solidaires
- (2) Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
- (3) Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées
- (4) Association des Maires de la Haute-Garonne

# Hommage à Jacques Durrieu

La disparition du conseiller général, Jacques Durrieu, a été vivement ressentie par la population du canton d'Aurignac. En présence de nombreux élus et des Boussanais une cérémonie d'homma-

ge et de souvenir a eu lieu cet été. Une stèle a été érigée à l'entrée du stade de Boussan, complexe qui fut l'une des œuvres de Jacques Durrieu alors maire de Boussan.



# Des bâtiments communaux en rénovation

L'une après l'autre, les communes du canton ont entrepris de réhabiliter leurs bâtiments communaux avec l'appui de la communauté de communes qui mène les opérations (pratiques et financières) et exerce ses compétences en matière d'habitat, en collaboration avec Luc Molina technicien des communautés de communes du Comminges. Bachas, Cassagnabère et Esparron se sont inscrits dans cette démarche, en créant cinq logements dans des bâtiments publics qui n'étaient

plus aux normes d'habitabilité. D'autres communes sont aujourd'hui intéressées par la même opération qui va se dérouler en 2007. Ces travaux vont concerner les logements de fonction de l'agence postale d'Aulon, de l'école de Latoue et le foyer de Boussan, pour leur transformation en logements ainsi qu'une maison en ruine à Saint-Elix-Séglan qui sera aménagée en gîte de groupe. La restauration de ces bâtisses et le suivi des travaux ont été confiés au cabinet d'architecte Soulé-Laye.



Le logement de fonction de l'agence Postale à Aulon

# L'ADSL s'étend

Depuis le 12 octobre la couverture de l'ADSL (Internet à haut débit) s'est étendue à de nouvelles communes du canton qui sollicitaient ce service depuis plusieurs mois. Ainsi à partir d'un répartiteur équipé à Aulon les usagers de Cazeneuve-Montaut, Latoue, Peyrouzet, Saint Elix Séglan, Aulon, Le Propriary et Sexp peuvent désormais accéder à Internet à haut débit. Cette extension ADSL s'adresse à un

potentiel de 500 abonnés dans cette zone.

Par ailleurs le Conseil Général de la Haute-Garonne s'engage à desservir 99% du territoire non couvert, à l'issue de ces opérations.

Il est aussi prévu d'équiper deux nouveaux répartiteurs dès le 15 janvier 2007 au nord-est du canton pour desservir Saint-André, Samouillan et les alentours.